

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Un Etat peut-il s'excuser ?

**A**Jean-Pierre Elkabbach qui lui demandait si la France présenterait les excuses que beaucoup attendaient pour «ce qui s'était passé à Vichy», le président Mitterrand déclara, d'un ton tranchant: «Ils attendront longtemps. Ils n'en auront pas. La France n'a pas d'excuses à donner, ni la République. A aucun moment je ne l'accepterai.» C'était en 1991.

De passage en Algérie, le président Hollande a tenu, à sa manière, le même langage. Il a certes sacrifié au politiquement correct, évoquant les souffrances de la colonisation et passant sous silence les bienfaits de la présence française. Il n'en a pas moins ajouté qu'il ne venait pas «faire repentance ou excuses». De même, le premier ministre anglais David Cameron, en visite aux Indes en février 2013, a reconnu le caractère honteux du massacre perpétré à Amritsar en 1919 par les troupes britanniques. Mais il n'a pas fait d'excuses publiques. Certains ont attribué ces attitudes de fermeté à la crainte que des excuses ne débouchent sur des revendications financières<sup>1</sup>. Dans tous les cas, le fait est qu'ils ne se sont pas excusés. En refusant de rendre des comptes à une autorité extérieure, ils ont évité un acte de soumission incompatible avec leur souveraineté.

Les excuses d'Etat sont un genre extrêmement périlleux. Du point de vue du bien commun, elles n'auraient de sens que dans la perspective d'une ré-

conciliation. Cela impose deux conditions à peu près impossibles à satisfaire en régime démocratique.

La première est que le gouvernement qui présente ses excuses soit assez sûr de lui et de sa légitimité pour affirmer la responsabilité solidaire de la nation avec la totalité de son passé, même le plus trouble, et de ses acteurs, même les plus douteux. Comme pour le simple citoyen, ses excuses n'ont un sens que si elles l'engagent vraiment et ne sont pas données du bout des lèvres.

C'est trop peu dire que le passé est inextricablement mêlé au présent: le présent est fait du passé, repris, retravaillé, recyclé. Au fil de cette incessante recomposition, nos actes individuels ou collectifs passés changent peu à peu de statut et se fondent dans une histoire commune indivise. On ne peut rejeter une partie de cette histoire sans mutiler le présent et léser les nouvelles générations.

C'est pourquoi l'unité dans le temps est aussi nécessaire à un pays que son unité dans le présent. Il est remarquable que le président Poutine ait plus d'une fois manifesté la conscience qu'il avait de cette nécessité. Un de ses soucis constants est que les Russes assument la totalité de leur passé, y compris la néfaste période soviétique.

La deuxième condition est que le gouvernement auquel on présente des excuses soit préparé à les recevoir et

habilité à engager son pays sur le long terme. Là encore, l'analogie avec les excuses individuelles s'impose: il s'agit d'établir, sur pied d'égalité souveraineté, une relation nouvelle.

Dans ces conditions-là seulement, les excuses peuvent avoir une raison d'être. En tant qu'elles débouchent sur une paix plus solide qu'avant, elles constituent un acte de souveraineté. A défaut, il vaut mieux adopter l'attitude arrogante de M. Mitterrand ou louvoyante de MM. Hollande et Cameron.

Le conseiller fédéral Kaspar Viliger, on se le rappelle, n'avait osé ni l'arrogance ni la duplicité. Présentant des excuses pour le comportement de la Confédération durant la deuxième guerre mondiale, il introduisait la division dans la Confédération. Il trahissait à la fois ses prédécesseurs, qui n'étaient plus là pour se défendre, et ses contemporains, qui n'y étaient pour rien.

De surcroît, il s'agissait d'excuses en l'air, adressées à tout le monde et à personne, à personne en tout cas qui pût les recevoir. En ce sens au moins, il avait quelque raison de qualifier d'«inexcusables» les actes pour lesquels il s'excusait.

Son idée était de «faire une fin», de solder le compte à tout prix pour repartir à zéro, d'un bon pied, vers l'ave-

nir radieux. Idée bisounursine fondée sur l'ignorance qu'il n'y a jamais de fin en politique. On ne repart jamais à zéro.

Même en temps de paix, les tensions entre les forces étatiques subsistent. La paix internationale résulte d'ailleurs principalement d'un équilibre, toujours précaire, entre ces tensions. Chaque fois qu'un Etat baisse sa garde ou recule, il crée un vide dans lequel les autres s'engouffrent, ne peuvent pas ne pas s'engouffrer. C'est le cas quand il se répand en excuses parce qu'il est trop faible pour résister aux pressions idéologiques, aux menaces de l'extérieur ou au «chantage», selon le mot, trop vite retiré, du conseiller fédéral Delamuraz.

A ce titre, les autres Etats auraient été en droit de lui reprocher ses excuses mêmes, comme une atteinte à l'équilibre international. Il aurait au contraire contribué à cet équilibre en ne s'excusant pas et en défendant avec intransigeance la mémoire de ses anciens.

Olivier Delacrétaiz

<sup>1</sup> Les Etats-Unis ont fait des excuses aux descendants des esclaves noirs, mais, par la Chambre des Représentants, ont expressément exclu tout dédommagement financier.

## Divine surprise

Nous sommes tombé sur cette critique fort intéressante de la démocratie française:

*La démocratie comporte toujours une forme d'incomplétude, car elle ne se suffit pas à elle-même. Il y a dans le processus démocratique et dans son fonctionnement un absent. Dans la politique française, cet absent est la figure du roi, dont je pense fondamentalement que le peuple français n'a pas voulu la mort. La Terreur a creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif: le roi n'est plus là! On a essayé ensuite de réinvestir ce vide, d'y placer d'autres figures: ce sont les moments napoléonien et gaulle, notamment. Le reste du temps, la démocratie française ne remplit pas l'espace. On le voit bien avec l'interrogation permanente sur la figure présidentielle, qui vaut depuis le départ du général de Gaulle. Après lui, la normalisation de la figure présidentielle a réinstallé un siège vide au cœur de la vie politique. Pourtant, ce qu'on attend du président de la République, c'est qu'il occupe cette fonction. Tout s'est construit sur ce malentendu.*

Qui a déclaré cela? Le comte de Paris? Le rédacteur en chef de l'*Action française*? Vous n'y êtes pas. Au vrai, personne ne pourrait y être.

Ce philosophe incorrect, ce politique perspicace qui a perçu que l'essence de la monarchie, c'est d'être, et d'être là, et d'occuper le siège pour éviter les querelles sanglantes autour du siège, c'est M. Emmanuel Macron, ancien secrétaire général adjoint de la présidence de la République, actuel ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, interviewé par le journal *Le 1* du 8 juillet.

Les Etats se perpétuent selon les principes qui les ont fondés. La France est et reste monarchique. Cette reconnaissance de la part d'un socialiste libéral est impressionnante.

Cela dit, sa critique de la «normalisation de la figure présidentielle» pourrait bien écourter son mandat.

O. D.



# Vive Fréron ! Vive Dupierreux !

Le nom de Fréron serait oublié si, fouillant dans sa mémoire, on ne trouvait la fameuse épigramme de Voltaire qui nous a fait sourire au temps du collège ou du gymnase :

*L'autre jour au fond d'un vallon,  
Un serpent piqua Jean Fréron;  
Que croyez-vous qu'il arriva?  
Ce fut le serpent qui creva.*

Qui sait mettre les rieurs de son côté a gagné la partie, et le sort de Fréron est scellé pour les générations futures : peut-on douter, après tant d'esprit, que ce fut un imbécile – assez audacieux toutefois pour s'afficher en adversaire de Voltaire ? Pauvre Fréron, resté célèbre par quatre lignes qui ne sont même pas de lui.

Si l'on fouille dans les écrits de Voltaire, on s'aperçoit que ce quatrain n'est que la partie la plus spirituelle d'une haine tenace qui s'exprimait surtout par l'injure : crapaud, faquin, giton, vermisseau, ivrogne, tels sont les termes qui viennent régulièrement sous la plume d'un Voltaire qui en a fait un personnage odieux jusque dans une de ses comédies, *L'Écossaise*. Dans un long et médiocre poème, il déverse ses calomnies. En voici une :

*L'autre jour un gros ex-jésuite,  
Dans le grenier d'une maison,  
Rencontra fille très-instruite  
Avec un beau petit garçon.  
Le bouc s'empara du giton.  
On le découvre, il prend la fuite.  
Tout le quartier à sa poursuite  
Criait : « Fréron, Fréron, Fréron. »*

On reste confondu par ces insinuations, ces grossièretés, de la part d'un écrivain abondamment loué pour la grâce de son style (la langue de Voltaire !) et sa proverbiale « tolérance ». Le fait est qu'il fut aussi méchant homme que brillant écrivain, et la persécution systématique contre Fréron s'inscrit dans sa volonté rageuse d'écraser tous ses ennemis. La fameuse formule qui résume le prétendu humanisme de Voltaire, *je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire*, est apocryphe, surtout concernant Fréron ; il ne l'a jamais écrite, et probablement jamais dite. Elle lui est généreusement attribuée par une biographe anglaise, Evelyn Beatrice Hall, dans son étude de 1906, *The Friends of Voltaire* : « I disapprove of what you say, but I will defend to the death your right to say it. »

Elie-Catherine Fréron (1718-1776) était un journaliste catholique et monarchiste, ami du roi Stanislas de Lorraine, fondateur et principal rédacteur d'un périodique, *l'Année littéraire* qui parut de 1754 à 1790. Le journal connut le succès dans l'Europe entière et com-

battit courageusement le parti des Encyclopédistes. Las, ceux-ci, forts de leurs appuis politiques et académiques, réussirent à faire embastiller deux fois Fréron. D'Alembert manœuvra pour faire retirer le privilège royal à *l'Année littéraire* que Louis XVI, bien avisé s'empressa de rétablir. Trop tard, Fréron venait de mourir.

## Voltaire fut aussi méchant homme que brillant écrivain.

Sauf à se lancer dans de longues recherches, il est difficile de se faire une opinion documentée sur le talent de Fréron, mais on peut accorder sa confiance à Pierre Gaxotte qui a lu la quasi intégralité de la revue jusqu'en 1776 – ce qui représente quelque soixante-six mille pages in-12 ! Il conclut : « Je ne crois pas être induit en erreur par quelque partialité pour Fréron ou les idées qu'il représente, mais la lecture attentive de *l'Année littéraire*, mise en regard d'un fort grand nombre de journaux du temps que j'ai examinés d'autre part, m'a permis de conclure que, parmi les journaux littéraires qui ont précédé nos modernes revues, celui-là est le plus intéressant, le mieux fait et, somme toute, le plus équitable. »

\* \* \*

Tout comme Fréron dont les dizaines de milliers de pages ont été carambolées par quatre vers de son ennemi juré, la gloire posthume de Richard Dupierreux, critique d'art au journal *Le Soir*, tient à un billet bâclé par René Magritte. Il n'est pas difficile de trouver sur internet le *fac-simile* de ce document à l'orthographe incertaine : n'importe quel moteur de recherche associera automatiquement Dupierreux à Magritte.

*Cher Monsieur Dupierreux,*

*La bêtise est un spectacle fort affligeant mais la colère d'un imbécile a quelque chose de reconfortant. Aussi je tiens à vous remercier pour les quelques lignes que vous avez consacrées à mon exposition.*

*Tout le monde m'assure que vous n'êtes qu'une vieille pompe à merde et que vous ne méritez pas la moindre attention. Il va sans dire que je n'en crois rien et vous prie de croire cher monsieur Dupierreux en mes sentiments les meilleurs.*

Magritte

Passé la jubilation qu'on éprouve à la lecture d'une lettre d'insultes aussi bien troussée – celle qu'on aimerait avoir écrite à son pire ennemi –, et la tentation de ranger Richard Dupierreux parmi les crétins qui ne comprennent

rien à l'art de leur temps, voyons l'article qui lui vaut l'ire du maître :

*[Le] métier [de Magritte], froid, impersonnel, académique, en font un des « pompiers » du surréalisme. Une figure d'homme, dont le nez se termine en pipe, est pour la Lampe philosophique ; une tranche de jambon au milieu de laquelle un œil nous regarde, et c'est le Portrait ; un œuf cuit dur, coupé en deux, sur une étagère bleue, devant un ciel noir, signifie le Feu souterrain. Ainsi, une série d'inventions laborieuses, prétentieuses, enfantines, font appel à une curiosité malade.*

Presque huitante ans plus tard, les querelles à propos du surréalisme sont éteintes, et il n'est pas déraisonnable de partager pour l'essentiel l'analyse de Dupierreux, toujours pertinente.

Pourquoi les Fréron et les Dupierreux perdent-ils systématiquement contre leurs adversaires ? Pourquoi sont-ils réduits au rôle de faire-valoir de célébrités qu'ils ont eu l'imprudience de contester ? Leur intelligence, leur raison, leur bon sens, soutenus par des tonnes d'arguments, n'y feront rien : ils n'étaient pas dans l'air du temps. Les Encyclopédistes, avec leur puissante machine à détruire, l'ont emporté dans l'opinion publique et dans la réalité : la

Révolution a gagné, qui sert toujours d'étalon or à l'actuelle république. Le propre fils de Fréron, Louis Marie Stanislas, conventionnel régicide, s'illustrera après la prise de Toulon à la fin de 1793. Envoyé avec Barras à titre de consul, il réprime sauvagement l'insurrection fédéraliste, et acquiert le titre de « missionnaire de la Terreur » : « Nous avons requis douze mille maçons pour raser la ville. Tous les jours, depuis notre entrée, il y a deux cents Toulonnais de fusillés. Il y en a déjà huit cent de fusillés, la mortalité est parmi les amis de Louis XVII, et sans la crainte de faire périr d'innocentes victimes, telles que les patriotes détenus, tout était passé au fil de l'épée. » Ainsi s'achève le Siècle des Lumières.

Quant à Dupierreux, estimable journaliste wallon, il a cru faire honnêtement le compte rendu d'une exposition. En réalité, il attaquait la très puissante secte des surréalistes. Aujourd'hui encore il est aventureux de dire que Magritte est un peintre à la technique moyenne, qui doit son succès à l'application singulière qu'il a faite de son talent. Que resterait-il de la fameuse pipe s'il l'avait sous-titrée « ceci est une pipe » ?

Jean-Blaise Rochat

## Lire Pierre Girard

Pierre Girard est un écrivain né et mort à Genève (1892-1956), ville qu'il ne quitta guère, sinon pour de brefs séjours en Allemagne, en France et aux États-Unis. Il laissa son empreinte dans le Canton de Vaud en écrivant quelques poésies pour les *Cahiers vaudois* et comme librettiste de la Fête des Vignerons de 1927. C'est l'éditeur Vladimir Dimitrijevic qui, dans les années 80, sortit de l'oubli cet auteur injustement méconnu en publiant quelques ouvrages de lui dans la collection Poche suisse de *L'Age d'Homme*.

L'occasion nous est donnée d'évoquer Girard grâce à la réédition, cette année, d'un bref récit au titre pour le moins curieux et mystérieux, *Charles dégoûté des beefsteaks*, paru en 1944. C'est l'histoire d'un banquier genevois quelque peu austère, dérangé un jour dans son train-train quotidien par la vue, dans la rocaïlle où il affectionne de se retirer après le bureau, d'un lézard happant une grosse mouche ; lors du dîner le même soir, Charles, obsédé par ce lézard, repousse le beefsteak, pourtant son plat préféré, que lui tend son domestique. Peu de temps après cet épisode initial, apparaît sur la terrasse de sa maison sa nièce Poppée, émergeant telle une naïade des eaux du Léman. Grâce à celle-ci, Charles découvre peu à peu une nouvelle vie et finit par renoncer à l'existence qu'il menait jusqu'alors, découvrant un autre moi : « Charles, le faible Charles, sourit. Dans l'aube poudreuse, les arbres du quai arrondissaient leurs coupoles. Il était venu quelquefois à Vevey, mais toujours pour les séances de la Nestlé. Alors, il sortait du train, tête basse, portant dans une serviette de cuir des papiers. Mais ce matin d'août, il ne donna pas une pensée à l'Anglo-Swiss. Il découvrait avec sur-

prise qu'à son insu il possédait des notions romantiques. Il les avait réprimées toute sa vie, mais elles revenaient au jour. »

On peut voir dans cette histoire une sorte de transposition romanesque de la situation de Girard lui-même, qui quitta le métier d'agent de change dans une banque peu après la rédaction de ce récit. On retrouve dans *Charles dégoûté des beefsteaks* tout ce qui fait l'originalité de l'écrivain genevois : un récit à la trame fantaisiste et déconcertante, des personnages vaporeux et mystérieux portant parfois des noms excentriques (ainsi M. de Hurleminet, voisin de Charles, ou le professeur Kühlpepper), un style tout de délicatesse, de légèreté et de raffinement, des phrases truffées de métaphores surprenantes, un goût du mot rare et poétique. C'est avec raison que l'on a pu rapprocher la manière d'écrire de Girard de celle de Giraudoux, écrivain qu'il pratiquait et appréciait, de même qu'il prenait son miel chez des auteurs aussi divers que la Comtesse de Noailles, Virginia Woolf, Paul Morand, James Joyce, Jean Paul ou Dickens ; « de ces grands modèles », écrit Gertrude Nottaris dans sa préface à *Amours au Palais Wilson*, Editions *L'Age d'Homme*, « Pierre Girard a su s'approcher chaque fois qu'il s'agissait de leur emprunter le secret de tout dire sans appuyer, d'esquisser avec grâce, de transformer le banal quotidien en suggestions inattendues et en miracles avérés. Il s'est approprié audacieusement tous les procédés de la préciosité giralducienne, qu'il a su parfois adapter délicieusement au cadre genevois et helvétique ».

Frédéric Monnier

Pierre Girard, *Charles dégoûté des beefsteaks*, *L'Arbre Vengeur*, 2015.

## Le bon fisc et le mauvais fisc

**Lu dans la presse** – Des escrocs ont tenté d'obtenir des informations bancaires et financières sur des entreprises de la région en leur envoyant de faux formulaires à l'entête de l'Administration fiscale vaudoise. Ces documents, réalisés de manière assez grossière sur la base de ceux du fisc français, avec des termes peu utilisés en Suisse, ont

fait l'objet d'une dénonciation pénale, tandis qu'une mise en garde était adressée aux entreprises via les médias.

Tout de même... Entre ce faux fisc et le vrai – et pour reprendre le slogan d'une publicité –, on aimerait bien savoir *qui est le moins cher*.

P.-G. B.

# Pour le logement, un contre-projet

**P**oussé par le dépôt de l'initiative de l'ASLOCA «Stop à la pénurie de logements» qui vise en réalité à une étatisation du sol et de l'économie immobilière, le Conseil d'Etat vaudois a préparé un contre-projet à la fois plus consensuel et plus vaste.

Par expérience, il faut se méfier des contre-projets censés répondre aux attentes des citoyens signataires, tout en évitant les excès de l'initiative. Un contre-projet permet de faire passer les idées des initiants grâce au soutien très large d'une classe politique apeurée, celle-là même qui aurait combattu les principes libellés uniquement dans l'initiative. De plus, le contre-projet ne se borne pas, comme une initiative, à proposer au vote populaire un grand principe et quelques mesures générales pour le mettre en œuvre. Concocté par l'administration, il atténue certes le principe, mais détaille les mesures, en prévoit les mécanismes de mise en œuvre, ce qui aboutit à une centralisation et un report de compétences essentielles sur l'appareil étatique, au détriment du parlement.

Un récent exemple de ce phénomène est la révision de la LAT, qui prévoit une mise sous tutelle par l'administration fédérale des cantons et des communes de manière pérenne et détaillée, alors que cette loi était opposée à une initiative prévoyant uniquement un moratoire sur les nouvelles zones à bâtir pendant une durée de vingt ans. L'initiative avait peu de chances de trouver l'approbation populaire et même si cela avait été le cas, la loi d'application n'aurait certainement pas été plus restrictive que la LAT actuelle.

La *Lex Weber* (sur les résidences secondaires) offre l'exemple symétrique. Suite à l'adoption surprise de l'article constitutionnel sans contre-projet, la loi adoptée par le parlement a suffisamment édulcoré les principes de l'initiative pour que même les milieux immobiliers de montagne ne soutiennent pas le référendum.

## Le droit de préemption : à rebours du bon sens

Il n'en va pas différemment avec la question de la promotion étatique du logement dans le Canton de Vaud.

L'initiative est fautive sur le principe, puisqu'elle va à l'encontre du droit de propriété. Le Grand Conseil doit se garder de reprendre, même partiellement, cette idée néfaste de l'initiative uniquement par crainte de voir cette dernière adoptée par le peuple.

Notre crainte porte particulièrement sur l'introduction de droits d'emption et de préemption étatiques et communaux sur les propriétaires privés, idées défendues par l'ASLOCA et par tous ceux qui voudraient substituer l'Etat aux privés comme constructeurs et propriétaires de logements.

Le projet sorti de l'examen de la commission *ad hoc* du Grand Conseil, suivant le Conseil d'Etat, limite le droit d'emption des communes, sous la forme d'un choix laissé au propriétaire foncier lors du passage de son terrain en zone à bâtir : soit il accepte d'être soumis au droit d'emption s'il ne construit pas dans un délai de cinq à dix ans, soit il refuse la mise en zone et perd la possibilité de construire. Ceci semble acceptable au vu de l'importance de l'avantage financier d'une mise en zone et l'intérêt pour la commune (en particulier sous le régime de la nouvelle LAT) de voir ses zones à bâtir efficacement exploitées.

Il n'en va pas de même de la possibilité pour l'Etat et les communes de préempter tout terrain lors d'un transfert en dehors du cadre familial<sup>1</sup>. Il est frappant de voir que, d'après le rapport de la Commission<sup>2</sup>, personne ne trouve d'utilité concrète à un tel droit. Les milieux immobiliers le jugent nuisible, car ralentissant d'au moins deux mois les ventes et donc les procédures de construction et créant une incertitude sur chaque transaction. Les communes estiment de leur côté ce délai trop court par rapport au processus décisionnel pour en faire usage; l'ASLOCA le voit comme un tigre de papier.

Ce droit de préemption aura pour seul effet de ralentir et complexifier les transferts immobiliers dans les cas où un projet de construction rapide est justement probable. En effet, lorsqu'un bien-fonds est transféré hors du cadre

familial, l'acquéreur entend rentabiliser son investissement au mieux, généralement en construisant ou rénovant dans les plus brefs délais.

La commission n'a pas eu le courage de rayer cette mesure malheureuse, au nom de la «nécessité pour le contre-projet de répondre aux préoccupations de la population». Ce faisant, elle répond surtout aux pressions du Parti socialiste, des Verts et de l'ASLOCA : «Plusieurs députés ont par ailleurs fait savoir que le droit de préemption était une proposition nécessaire à l'acceptation du projet de loi par leur groupe politique.» La population ne se préoccupe pas de savoir si les communes et l'Etat pourront ou non acquérir tel terrain. Elle demande des mesures efficaces contre la pénurie de logement.

## Autres aspects de la réforme

Face à cette pénurie et, en particulier, à la pénurie d'appartements en location pour la classe moyenne, il est du rôle de l'Etat de s'interroger sur ses moyens d'action pour résoudre ce problème. En matière immobilière, comme dans tous les domaines où l'économie privée est active, le rôle de l'Etat est d'assurer des conditions cadres favorables, non de se substituer aux acteurs privés. L'Etat ou les communes ne seront pas des promoteurs immobiliers plus efficaces ou plus rapides que ne le sont les propriétaires privés, d'ailleurs souvent des institutions de prévoyance.

Parmi le «paquet logement» adopté par la commission avec peu de modifications par rapport au projet du gouvernement, nous saluons les efforts, certes timides, de simplifier les changements d'affectations de locaux et de limiter les contrôles sur les loyers, en particulier en matière de rénovation. Pourquoi cependant obliger les propriétaires à informer les locataires des répercussions des travaux sur les loyers au moment de la demande d'autorisation desdits travaux et non une fois ceux-ci terminés et les coûts connus, comme l'exige le droit du bail fédéral<sup>3</sup>?

Nous sommes également favorables à la création de la catégorie des logements à loyer abordable, parmi les logements

d'utilité publique (à côté des logements subventionnés et protégés). Ces logements à loyer abordable ne sont pas subventionnés par les pouvoirs publics et sont construits par des acteurs privés. Ils doivent répondre aux besoins de la classe moyenne et bénéficient à ce titre d'un bonus constructif. Les communes peuvent exiger un quota pour ce type de logements lors de nouveaux plans de quartier.

Nous sommes par contre circonspects quant à la définition de ces logements à loyers abordables. Le contre-projet se contente d'évoquer quelques généralités consensuelles, laissant au Conseil d'Etat la compétence de fixer les «limites de loyers et de surfaces»<sup>4</sup>. Il s'agit là à nouveau d'un chèque en blanc pour l'administration, promettant chicaneries et directives techniques permettant, hors de tout contrôle politique, d'influencer profondément et durablement la pratique. La commission du Grand Conseil n'a pas même discuté de ce point.

La pression d'un comité d'initiative ne justifie pas une mauvaise loi. Une idée néfaste doit être combattue et non édulcorée dans un paquet législatif destiné à faire un geste en direction des initiants, en le rendant acceptable en votation populaire. Le courage politique et le principe de l'Etat de droit imposent de traiter dans la loi tous les aspects d'un domaine et de ne pas laisser l'administration décider d'éléments sensibles, hors de tout contrôle référendaire.

Olivier Klunge

<sup>1</sup> La commission a d'ailleurs étendu le champ de l'exception, non seulement aux transferts entre époux ou partenaires enregistrés, mais aussi entre «concupins». Cela constitue un précédent insolite et injustifié de reconnaissance institutionnelle d'une relation de couple qui la refuse précisément.

<sup>2</sup> Rapport de la commission RC 169 du 1<sup>er</sup> juin 2015.

<sup>3</sup> Article 6 projet de LPPL, RC 168 du 1<sup>er</sup> juin 2015.

<sup>4</sup> Cette formulation est certes plus restrictive et plus pertinente que le projet initial que nous critiquons dans un précédent article (*La Nation* n° 1997 du 11 juillet 2014).

## François Hollande, un parmi d'autres

On critique le président Hollande. Il y a certes quelques raisons à cela. Il appauvrit les classes moyennes sans enrichir les pauvres. Il précarise les petites et moyennes entreprises et fait partir les grandes. Il n'a pas osé le geste politique salvateur qui eût été de serrer à fond la vis à ces Etats dans l'Etat que sont les mammoth syndicaux, la bureaucratie centrale et les partis. Il laisse ces parasites se repaître des dépouilles de ce qui reste d'un grand pays, successeurs des grands prédateurs féodaux pour qui la France n'avait aucun sens et le bien commun aucune réalité.

Il a refilé la responsabilité de l'Education nationale à trois ministres successifs, chacun plus incompetent que le précédent, qui se sont tous hâtés de prendre, sans rien y comprendre, des décisions obérant dramatiquement l'avenir. Il faut entendre la petite dernière, Mme Vallaud-Belkacem, répéter

laborieusement les poncifs pédagogistes les plus délirants.

Tout en démantelant l'armée, il a lancé la France dans des aventures guerrières incertaines.

Pour le surplus, il passe son temps entre les commémorations, les déclarations compassionnelles et les affaires d'alcôve.

Mais après tout, il pensait peut-être vraiment, en bon socialiste, qu'il suffisait de promettre pour que la chose promise se réalise. Il aura été encore plus surpris que les autres de constater que l'Etat-Providence n'était pas providentiel.

De plus, il n'a rien fait de mal, idéologiquement parlant, en parrainant le mariage homosexuel, lequel annonce avec certitude l'adoption par les couples nouvellement créés et la gestation pour autrui. Il n'a fait que mettre en œuvre le principe égalitaire, épine

dorsale de l'idéologie dominante, qui impose de traiter toute chose sous l'angle du droit individuel. Que cette approche annonce la destruction des communautés humaines, notamment familiales et nationales, toutes hiérarchiques et fondées sur des différences de nature et de statut, il n'est pas le seul à ne pas s'en rendre compte.

Au fond, que fait-il que ses prédécesseurs n'ont pas fait? M. Sarkozy, certes moins rondouillard et plus pétulant, a fermé un grand nombre de casernes, bombardé la Libye – irratractable imbécillité politique – avec les conséquences que l'on sait et qu'on n'a pas fini de déguster, raté la lutte contre le chômage. Peut-être que lui croyait moins que M. Hollande à ses promesses. Le cynisme en plus.

Prenons le président Giscard, qui a dépénalisé l'avortement et couvé la réforme Haby, mort programmée de l'école française traditionnelle, le pré-

sident Mitterrand, qui a inauguré son règne en engageant deux cent mille fonctionnaires inutiles mais reconnaissants, le gaulliste Chirac qui a supprimé la conscription générale et lâché «sans états d'âme» sur Maastricht. Chaque président a apporté, dirait M. Prud'homme, sa pierre à la destruction de l'édifice millénaire.

O. D.

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Pour les 150 ans de la conquête du Cervin

## un texte de Paul Budry

Si le Cervin était carré, il est douteux que ce petit livre eût vu le jour. Le destin des choses est écrit dans leur forme. Le récif léonin qui se dresse là-haut dans le tohu-bohu d'une mer congelée tient à l'esprit un langage si urgent et si insolite qu'à peine découvert les hommes n'ont plus cessé d'accourir à ses pieds, comme on allait au Sphinx, pour s'agiter autour de ses confus oracles.

Quand M. Paul de Chastonay proclame que «les penseurs du Cervin sont des penseurs d'éternité», le vague même de sa proposition rend compte excellentement du ravissant malaise où vous plonge la rencontre du monstre. Il est effroyablement vivant dans l'espace. Rien de commun entre lui et la galerie de cimes baroques qui l'environnent. Il est d'une autre essence.

Dans la masse des brillants décombres plastronnés de glaciers en lambeaux qui nimbent le calice de Zermatt, il est seul à ne point rappeler la ruine du monde, la descente des temps. Il marche à contre-fil de l'éphémère. Il est celui qui monte, il est de l'ordre violent des commencements.

On dirait que ses racines plongent en une autre durée que la nôtre. Entre nous, il fait un peu sourire du postulat des géologues, qui fait des Alpes, sans exception, un agrégat pierreux définitivement revenu des joyeux barattements de l'An Zéro, comme un cirque cosmique en liquidation. Le Cervin, lui, continue.

Il semble que Ruskin aussi, quand il promenait sa loupe sur le monstre pour en fixer scientifiquement la texture plastique, ait passé à côté du ca-

ractère suprême: c'est qu'au Cervin toutes les masses et les lignes, les arcs, les axes, les arrêts, les reprises, tout exprime rigoureusement la passion ascendante, la fureur de se hausser, le dynamisme du grandir. C'est une géométrie, mais une géométrie en transe. Quand le cylindre devient vivant, cela donne un bras ou une branche; quand une pyramide se met à respirer, cela donne le Cervin.

Le Cervin n'est pas quelque chose, c'est quelqu'un.

[...]

Figurons-nous la scène finale de la première du Cervin: quatre compagnons de Whymper viennent de rouler dans l'abîme. Ils restent trois, lui, deux guides, les nerfs rompus, l'âme hagarde, la corde là, coupée comme

au couteau. La nuit s'abaisse sur un ciel de massacre. Soudain là, vers l'ouest, le soleil couchant suscite un mirage inouï; sur le fond rougeoyant un doigt d'ombre trace trois croix, serrées comme dans une boucle de corde. Et dans cette minute, sous cette horrible apothéose, la voix de Taugwalder s'élève: «Dites, Mister Whymper, vous direz bien qu'"ils" ne nous ont pas payés, ça nous amènera des clients l'été prochain!», Shakespeare lui-même n'est-il dépassé?

L'épouvante dans la féerie: Whymper et les Anglais avaient enfin découvert le vrai style de Zermatt.

Paul Budry

(Extrait de «Le chemin de Zermatt», *Œuvres, tome III*, CRV, pp. 261-262 et 264.)

## Solutions pour transpirer

(Réponses aux problèmes qui vous ont fait transpirer dans notre précédente édition)

### Réponse 1

L'orage le plus bénin amène dix millimètres d'eau au mètre carré, ce qui correspond à trois mille litres sur votre pelouse préférée. Ce sont donc deux cent arrosoirs que vous devrez remplir, porter et répandre. Commencez suffisamment tôt, sinon la soirée n'y suffira pas.

L'emploi d'un arroseur automatique permettra de réduire votre peine pour le même résultat. Mais les plus fainéants ne feront rien: un gazon jaune cesse de pousser, ce qui leur économise la corvée de la tonte. Et, miracle, le gazon reverdira après les premières pluies!

### Réponse 2

Un frigo produit du froid en son intérieur en rejetant la quantité équivalente de chaleur à l'extérieur. Pour ce faire, il utilise un compresseur dont la consommation électrique finit aussi en chaleur. Ouvrir la porte de son frigo contribue donc à réchauffer la pièce dans laquelle il se trouve.

Refermez vite sa porte, même si c'est agaçant de donner raison à vos insupportables voisins écolo-moralisateurs. Consolerez-vous en pensant que vous échappez au bien-être défini par les statisticiens: vivre la tête dans le congélateur et les pieds dans le four.

### Réponse 3

Je ne connais pas beaucoup d'assoiffés par la chaleur capables d'observer sagement la glace fondre dans leur verre sans y toucher! En supposant que vous appartenez à cette catégorie d'êtres supérieurs, vous constaterez que le niveau reste inchangé: si les glaçons flottent, c'est qu'ils sont moins denses que l'eau. Une fois transformés en eau, celle-ci occupe exactement le «liquide déplacé» précédemment par la glace.

Ces mêmes glaçons ne flottent pas dans un whisky qui se respecte: la den-

sité d'un pur malt à 42 degrés est inférieure à celle de la glace. De plus, lorsqu'on ajoute de l'eau à une préparation alcoolique, le volume final est inférieur à la somme des deux volumes initiaux. La contraction liée à la fonte du glaçon, ajoutée à celle causée par la dilution, fera que le niveau baisse sans que vous n'ayez rien bu. Savoir ceci vous évite de croire que votre invité a impoliment bu dans votre verre lorsque vous êtes allés rechercher des cacahuètes.

Ceci dit, mettre de la glace dans un pur malt est parfaitement iconoclaste, voire blasphematoire.

### Réponse 4

Le métabolisme d'un humain au repos dégage environ 125 watts. On se sent ainsi parfaitement à l'aise aux environs de 25°C, lorsque les pertes thermiques corporelles compensent exactement ce chauffage interne. Dans un environnement à 37°C, cette puissance doit être compensée par l'évaporation de près de deux décés d'eau à l'heure pour éviter la surchauffe. Soumis à des températures plus élevées, le corps absorbera 10 à 20 watts supplémentaires pour chaque degré au-dessus de la température corporelle, ce qui nécessitera l'évaporation de 20 ml de plus par heure et par degré. A 40 degrés, il faudra boire au minimum trois décés à l'heure pour rester hydraté, le double en cas d'activité physique ou d'exposition au soleil.

Veillez à débrancher votre ventilateur! Il vous réchaufferait d'un flux d'air dépassant votre température corporelle.

Quant à la gourde en cuir, son eau est bel et bien fraîche, mais son goût de cuir moisi pousse à une consommation parcimonieuse.

### Réponse 5

Depuis 1947, le tonneau aura connu 67 dilutions successives, chacune faisant diminuer la quantité du millésime initial de moitié. Il ne reste donc en 2015 que quelque 20 000 molécules du vin de 1947 dans votre gobelet d'un déci.

Dans quinze ans, il restera statistiquement moins d'une molécule du vin

originel dans votre verre, vraisemblablement d'eau qui plus est. On quitte dès lors l'œnologie pour rentrer dans l'homéopathie.

Un conseil: quelle que soit votre appréciation lors de la dégustation, complimentez votre hôte et laissez-le railler le «vaudois capsulé», sous peine de finir cloué à la matze du village ou en corné par une vache d'Hérens.

### Réponse 6

750 000 Vaudois d'un poids moyen de septante kilos occupent un volume

de 52 500 m<sup>3</sup>. Rapporté à la surface du lac (580 km<sup>2</sup>), ce volume immergé ne hausserait même pas le niveau d'un dixième de millimètre!

En supposant qu'ils aillent tous se tremper au lac de Joux (9,5 km<sup>2</sup>), le niveau monterait de 5 à 6 mm. Même s'ils se jettent simultanément à l'eau au Pont, le tsunami atteignant Le Sentier ne devrait pas excéder un mètre.

Les Combiens, qui en ont vu d'autres avec les Lausannois et les Genevois, s'en remettront...

Réd.

## Grandeur et petitesse du bavardage informatique (A l'intention de la NSA)

Les Français ont un président audacieux. C'est lui-même qui l'a déclaré, le jour de la fête nationale, en défilant sous les huées de la foule. Ce n'est toutefois pas de cela que nous voulons féliciter aujourd'hui nos voisins, mais plutôt de l'invention du mot «texto», qui remplace avantageusement chez eux l'acronyme internationalo-anglophone «SMS» (pour *short message service*). Pour ne pas faire de jaloux, on remerciera aussi les Québécois de promouvoir chez eux le substantif «clavardage» et le verbe «clavarder» en lieu et place de «chat» et «chatter».

## LE COIN DU RONCHON

Il faut reconnaître que la possibilité d'envoyer de courts messages sur le téléphone portable d'un correspondant représente une invention non dépourvue d'intérêt. L'écrit se prête en effet mieux que la parole à la transmission d'informations exactes (une adresse, un numéro de téléphone ou de compte bancaire, des noms imprononçables). En outre, votre correspondant peut

consulter le message quand il le désire (notamment après avoir arrêté sa voiture, fini de payer ses courses ou de se laver les dents). Nous pouvons donc nous abstenir de médire de la modernité quand elle nous rend service et qu'elle se cantonne au domaine technique.

Ce qui est agaçant, en revanche, c'est la multiplication de ces systèmes de communication. Aux SMS/textos d'origine sont venus s'ajouter *MSN*, puis *WhatsApp*, *Skype* et *Facebook*, pour s'en tenir aux plus couramment utilisés. Et nos amis, surtout si l'on en a trop, ne se mettent jamais d'accord pour utiliser les mêmes. Cela signifie que les diverses conversations que nous tenons, même avec une même personne, peuvent se retrouver disséminées à plusieurs endroits différents de nos ordinateurs et téléphones portables. Que nos relations personnelles s'en trouvent dispersées. Et qu'on retrouve avec peine ce que l'on cherche.

De fait, on peut supposer que seuls les services secrets américains ont une vue d'ensemble de tous nos clavardages. Pourrions-nous leur demander – lorsqu'ils liront ceci – de nous donner accès à leurs données? Ce serait bien pratique.